

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2020

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : 9

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. MAGNIN Didier – M. PAGET Olivier - M. CECH Franck – M. TATIBOUËT Bruno – M. LEGAY Olivier - André AURIERE - Mme GUENOT Lucienne - Mme GAUTHEROT Annick – Mme SMEDLEY Marie-Hélène

Absent excusé : M. GIRINAL Jean Marc

Absente : Mme SOCIÉ Mathilde

Date de convocation : 11 décembre 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.
Monsieur CECH Franck a été élu secrétaire.

1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 novembre 2020 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du conseil municipal en date du 24 novembre 2020 et en l'absence de remarques, le conseil municipal valide le projet présenté par le Maire.

2/ souscription d'une ligne de trésorerie

Le Maire indique qu'au vu de la trésorerie de la commune et dans l'attente de percevoir les subventions relatives aux travaux de réaménagement des espaces publics Grande Rue, il apparaît nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie. A cet effet, 4 banques ont été contactées et une seule a répondu favorablement en proposant un prêt relais court terme.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par la banque Crédit Agricole et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté un emprunt relais court terme dans l'attente de percevoir les subventions, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 250 000.00 €,
- durée : 24 mois,
- taux variable : index Euribor 3 mois + marge 0.94 %,
- périodicité : intérêts trimestriels / capital in fine,
- frais de dossier : 500.00 €,

Et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

3/ Demande d'un habitant de la commune :

Le Maire indique qu'un engagement de dédommagement auprès d'un habitant de la commune avait été pris lors de la précédente mandature pour un pneu abîmé sur la voirie communale.

4 / Renouvellement de la convention de médecine préventive

Le Maire rappelle la délibération n°2 du 19 décembre 2017 dans laquelle le conseil municipal avait décidé d'adhérer au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique

territoriale. Il indique que la convention afférente arrive à échéance et fait lecture de la convention proposée : il sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adhérer au service de médecine préventive du CDG de Haute-Saône,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021,
- autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône et ses avenants éventuels.

Le Maire présente un chèque de don d'un habitant de la commune pour un montant de 260.00 € et demande l'autorisation de le déposer sur le compte de trésorerie de la commune.

5/ Questions diverses :

Les travaux avancent :

- la pose de la statue de la Vierge sera réalisée le 18 décembre,
- le sciage des pavés sur le domaine privé a été fait,
- le stabilisé a avancé jusqu'au virage de la Grande Rue,
- il reste encore un candélabre à poser sur le 2ème plateau,
- le chemin entre la Rue de la mairie et le nouveau chemin piétonnier a été fait,
- le Maire suit l'avancement du dossier sur le candélabre à installer sur le mur d'un habitant,
- des fruitiers seront installés sur la place du cimetière ainsi que des pieds de vigne et quelques végétaux,
- il restera à faire la rue de la Fontaine et la Rue du Vernois en bicouche.

Une réunion est prévue pour présenter l'avancement de la fibre.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune sera caduc au 31 décembre 2020, le règlement national d'Urbanisme (RNU) s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2021.

La distribution des colis sera effectuée le 19 décembre : la présence des conseillers est souhaitée.

Concernant l'appartement de la mairie, un professionnel est venu étudier les lieux et il semble que les travaux de réfection seraient réalisables pour un coût modéré. En revanche, le toit de la mairie est en piteux état.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance.

Le Maire, Didier MAGNIN

